

## Compte-rendu du Comité de Centre d'UES du 27 mars 2008

*Ce Comité de Centre d'UES a été ponctué par la déclaration liminaire de la CFDT, refusant d'être consulté sur un projet relevant de la commission économique du CCE. En effet dans le cadre de la sous-charge annoncée comme conjoncturelle, la direction n'a pas hésité à franchir le gap et proposé une solution structurelle (mobilité géographique groupe) sous le couvert de la GPEC. Il convient de souligner une présentation de ce projet sans conviction de la part de notre direction locale et la visualisation de planches à l'entête NEXTER.*

### 1. Questions économiques et industrielles

L'activité commerciale est soutenue mais la dérive constatée par rapport aux objectifs s'amplifie. A fin mars la prise de commandes externe accuse un retard de 75% par rapport à l'objectif budgétaire et de 88% par rapport à l'objectif de notre direction.

La prise de commandes internes est supérieure de 21% par rapport à l'objectif mais le mois de février enregistre la commande la TC1 du VBCI pour un montant de 4.3M€.

Compte-tenu de la charge ingénierie, la CFDT demandera lors du prochain CE, la part respective des heures ingénierie et des heures industrielles contenues dans les prises de commandes ainsi que leur étalement dans le temps.

Notre direction constate que notre compétitivité commerciale est inférieure à celle de nos concurrents à savoir une offre gagnée pour 12 remises au lieu de 1 pour 6.

Enfin d'après notre direction locale nous allons récolter dans les mois à venir le fruit de nos efforts....à suivre.

### 2. Volume de la sous-traitance engagée

Activité ingénierie : 144K€ dont 63 K€ au logiciel

### 3. Plan de charge

Industriel : Le plan de charge présenté, montre une surcharge chronique sur les 12 mois glissants. Cette surcharge est traitée par le main-

tien d'un effectif de 9 intérimaires sur les 6 mois à venir et l'augmentation des heures supplémentaires.

Ingénierie : Sous-activité persistante à très court terme. La version de mars présentée par la direction pour résoudre cette sous-charge conjoncturelle a soulevé un tollé des organisations syndicales (voir §6 et §7).

### 4. Effectifs

\* Effectif au 29/02/2008:

Par statuts	Effectif inscrit	Par CSP	Effectif inscrit	Effectif NEXTER
CC	137	Cadres	80	76
FD	1	ETAM	68	40
OSD	43	Ouvriers	33	14
<b>Total</b>	<b>181</b>		<b>181</b>	<b>130</b>

- Intérimaires : 10 en surcroît d'activité au 29/02/08
- Heures Supplémentaires du mois de janvier: 239h dont 129h par les intérimaires et 110h pour le personnel NE
- 11 personnes de sociétés extérieures (prestataires) sur notre site dont 2 à l'unité test et 4 à l'unité équipement.
- 2 stagiaires

## 5. Evolution des effectifs

Départ : 1 cadre commercial

Embauches à venir : 1 nouveau cadre commercial nous rejoint le 14 avril 2008 et recrutement d'un cadre commercial en remplacement du cadre démissionnaire.

## 6. Information sur la gestion de la sous-charge études

Les justifications demandées par la CFDT à la direction centrale sur l'allongement du temps de travail sont peut-être la cause du numéro de prestidigitation présenté par notre RH et notre directeur.

En effet un graphique nous a été présenté montrant l'absence de sous-charge si la totalité des offres en cours étaient concrétisées. Est-ce réaliste en externe dans un contexte concurrentiel fort ? Quel optimisme soudain de la part de notre direction !!!

## 7. Information/consultation sur le projet d'évolution de postes dans le cadre de la sous-charge conjoncturelle Etudes

Notre direction a proposé un tableau de 10 postes ouverts à caractère définitif ou temporaire à NEXTER Electronics dont 2 sont déjà pourvus mais ces postes ne sont guère en adéquation avec les compétences des salariés du BE.

La direction a ajouté que les salariés identifiés (en sous-charge) se verront proposer des postes ouverts tant à l'interne qu'au niveau groupe et que ces propositions s'inscrivent dans la durée et ne sont pas de simples remplacements. Etonnant pour une sous-charge conjoncturelle !

La direction locale est restée évasive sur le cas du refus du salarié dont le poste est menacé tout en précisant que la convention collective de la métallurgie traitera ce problème.

Pour cette consultation la CGC et la CGT ont voté contre et la CFDT a refusé de prendre part à cette consultation suite à notre déclaration liminaire.

## 8. Information/consultation sur le projet de passage temporaire en 3 X8

La période retenue s'étend du 7 au 30 avril. Ce travail en équipes et de nuit est basé sur le

volontariat.

La loi et les accords collectifs en matière de travail en équipe et de travail de nuit s'appliquent. Pour cette consultation la CGC et la CFDT ont voté pour et la CGT s'est abstenue.

## 9. Information sur l'accord Insertion Handicap

Cet accord signé au niveau de l'UES, est évalué au niveau de l'UES. Un responsable mission handicap a été nommé au niveau groupe. Notre correspondante locale est C.MORIN. NEXTER dans le cadre de l'UES s'est engagé à effectuer 5% de ces recrutements dans cette population.

## 10. Participation 2007

La participation 2007 pour NE s'élève à 286K€ et sera répartie au prorata du salaire faute d'accord. Cette participation est bloquée sur 8 ans sauf cas de déblocage anticipé.

## 11. Elections des représentants du centre d'UES au CCE

Le tribunal administratif ayant statué, le centre de NE aura 1 représentant titulaire cadre et 1 représentant suppléant cadre. Sont élus Pascal DAUD titulaire cadre et Patrice MALECKI suppléant cadre.

## 12. Conclusions de la CFDT

*Notre direction prend pour décision d'user de la GPEC afin de limiter les dégâts concernant la sous charge du bureau d'étude de NEXTER Electronics. Pourquoi la nomme t-elle, alors « sous charge conjoncturelle » ? Et que doit-on en penser ?*

*C'est pour cela qu'à la CFDT, nous avons souhaité mettre l'accent avec notre déclaration liminaire, en début de séance du CE. Nous sommes et serons toujours vigilant concernant notre charge en local.*

*Notre objectif reste de préserver les emplois et de prouver à la direction, qu'elle fait fausse route en imposant 218 jours à l'ensemble de ses salariés, toutes catégories confondues.*

Toulouse le 4 avril 2008